

VIRIAT, le 25 Aout 2023

GRAND BOURG AGGLOMERATION
3 avenue Arsène d'Arsonval
01 008 BOURG EN BRESSE

SERVICES TECHNIQUE
Tel : 0474251865
Fax : 0474251866

Nos Réf : CL/nj – N° 23

Objet : Adaptation du Document d'Aménagement Artisanal et Commercial

Monsieur le Vice-Président,

Par courrier du 27 juillet 2023 vous avez mis à disposition pour validation le document du DAAC (Document d'Aménagement Artisanal et Commercial) qui constituera le volet commercial du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

Après examen du document j'observe que les remarques que nous avons formulées lors de la réunion du 1^{er} mars 2023 ne sont pas prises en compte.

En effet, vous n'avez pas intégré la 2^e centralité pour autoriser les commerces de proximité sur le secteur sud de la Commune (de part et d'autre de la route de Paris jusqu'au faubourg de Macon), hors ce secteur est en pleine mutation avec le tènement Serma et le développement de l'habitat.

Viriat est une commune de 6 887 habitants avec une grande superficie de 45.35km², limitrophe à la ville de Bourg en Bresse, la population est répartie principalement au centre village et au sud de la Commune. Ainsi on ne peut pas se limiter à seulement la centralité du centre Bourg comprenant seulement une boucherie, un Vival et deux boulangeries. Le secteur sud est une 2^e centralité qui s'est considérablement développée en habitat ces dernières années et dont la municipalité a commencé à réaliser des équipements publics (micro crèche). Ainsi il est important de permettre l'installation de commerces de proximité pour les riverains.

Nous souhaitons également qu'il soit possible d'autoriser sous conditions les commerces hebdomadaires sur les zones de type 1 (La Neuve)

Restant à votre disposition je vous prie d'agréer, Monsieur le vice-président, mes sincères salutations.

Pour le Maire et par délégation,
l'Adjointe au Maire déléguée à l'administration générale, à la cohésion sociale et à la citoyenneté et aux grands projets
Emmanuelle Marie



Toute correspondance doit être adressée à M. le Maire